

# Spectacle

*Culture Et Communication*



**AMPLIFIONS LA MOBILISATION !**

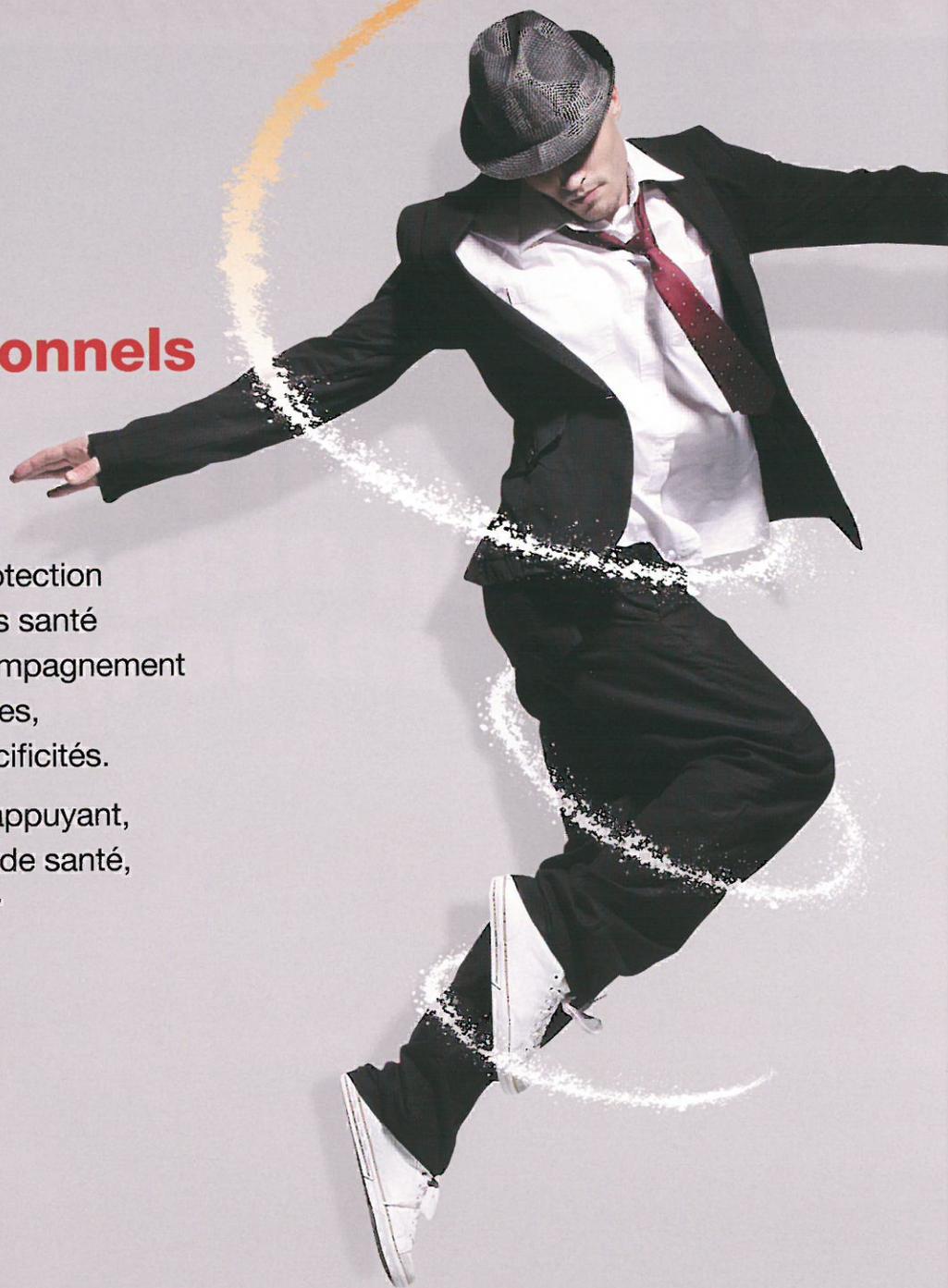
**Vous suivre à votre rythme**

La protection sociale professionnelle est une création continue

## **Audiens** **et les professionnels** **du spectacle**

Partenaire de votre retraite,  
nous assurons aussi votre protection  
sociale au travers de solutions santé  
et prévoyance, de notre accompagnement  
solidaire et social et de services,  
conçus au regard de vos spécificités.

Nos actions de prévention s'appuyant,  
entre autres, sur notre centre de santé,  
vous permettent de préserver  
votre capital santé.



- RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
- ASSURANCE DE PERSONNES
- ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE  
ET PRÉVENTION SOCIALE
- MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ
- SERVICES



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE  
**Culture • Communication • Médias**

AUDIENS .....	2
Edito .....	3
Festivals .....	4
Assurance chômage .....	5 - 8
Social .....	9
Culture .....	10
Brèves .....	11 - 12
Cifap .....	12

## spectacle

### Administration, Rédaction, Publicité

14/16, rue des Lilas - 75019 Paris  
 Tel. 01 48 03 87 60 - Fax. 01 42 40 90 20  
 E-mail : cgt spectacle@fnsac-cgt.com  
 Web : www.fnsac-cgt.com

Commission paritaire 1016S06840  
 N° ISSN : 1290-2535

Directeur de publication  
 Denis GRAVOUIL  
 Rédacteur en Chef  
 Jean VOIRIN

Maquette, photocomposition :  
 Caroline Magrit

Impression : P.R.O.F.  
 1, passage des acacias  
 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Fondé en 1952 par Charles Chézeau

Tarif du journal  
 Vente au numéro 3 €  
 Abonnement public 1 an : 15 €

Crédits photos :  
 La Cgt Spectacle et ses syndicats



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

# AMPLIFIONS LA MOBILISATION

Les syndicats de la Fédération Cgt du Spectacle se sont réunis en Comité Fédéral National les 2 et 3 juin derniers. Dans une déclaration adoptée à l'unanimité, il a été décidé d'interpeller :

- le ministre du Travail pour qu'il renonce à agréer une convention UNEDIC illégitime parce que négociée déloyalement et parce qu'elle fait peser 2 milliards d'économies sur le dos des chômeurs (en 3 ans, soit environ 10 % de baisses d'allocations) ;
- la ministre de la réforme territoriale sur les dangers d'une décentralisation et d'un remodelage territorial, dictés notamment par des considérations d'économies budgétaires ;
- la ministre de la Culture et de la Communication pour qu'elle refuse les arbitrages budgétaires qui prévoient une amputation des dotations au ministère de 15 % sur 3 ans et une nouvelle ponction sans précédent sur opérateurs publics ;
- la ministre de la Culture sur les retards pris par la loi d'orientation sur la création artistique qui risque de perdre toute sa pertinence vis-à-vis des lois de décentralisation.

A cet effet, la Cgt Spectacle a appelé les professionnels :

- à manifester et à voter la grève le 16 juin à l'occasion du Conseil national des professions du spectacle que préside A. Filippetti ;
- à participer aux manifestations interprofessionnelles du 26 juin pour un changement radical de politique et contre l'extrême droite ;
- à se mobiliser durant les festivals d'été avec notamment une Assemblée générale du In et du Off à Avignon le 9 juillet, puis à une journée de grève le 12 juillet qui sera marquée par une manifestation à Avignon.

Afin de couvrir l'ensemble des professionnels,  
la Fédération Cgt du Spectacle a déposé un

## Préavis de grève pour la période allant du 5 au 30 juin.

# Le Festival d'Avignon

**- et bien d'autres - ne pourront pas se passer normalement !**

La Fédération Cgt du Spectacle et ses syndicats (Sfa, Snam et Synptac) tiendront une permanence du 8 au 18 juillet prochains de 10H à 18H à la Maison Professionnelle au Cloître Saint Louis. Durant cette période, on peut joindre :

- Angeline Barth pour la Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (Fnsac Cgt) au 06.45.27.02.37- abarth@synptac-cgt.com ;

- Yann Guillou pour le Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles (Synptac Ctg - personnels techniques administratifs et d'accueil) au 06.07.59.35.47 -yguillou@synptac-cgt.com ;

- Marc Slyper pour le Syndicat national des artistes musiciens (Snam Cgt) au 06.07.61.51.69 - m.slyper@wanadoo.fr ;

- Denys Fouqueray pour le Syndicat français des artistes interprètes (Sfa Cgt - comédiens, danseurs, chanteurs, marionnettistes, circassiens) au 06.88.11.65.37 - d.fouqueray@sfa-cgt.fr.

Les initiatives de la Fédération en Avignon arrêtées à l'heure où ces lignes sont écrites (susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution du dossier assurance chômage) sont les suivantes :

- Mercredi 9 juillet à 11H, assemblée générale des professionnels dans la Cour d'Honneur ;

- Jeudi 10 juillet à 16H30 dans la Cour du Cloître Saint Louis un débat ayant pour thème « Quelle Europe de la Culture ? ».

Au lendemain des élections européennes et alors que de nombreux gouvernement sabrent les budgets de la Culture, nous échangerons sur les questions suivantes : le financement public, l'avenir des aides publiques, la mobilité et la mise en concurrence des professionnels, la Culture dans le traité transatlantique ...

Ce débat réunira la Fédération Cgt du Spectacle, le Syndeac, l'alliance européenne des Arts et de la Culture (EAEA) et sous réserve Marie-Christine Vergiat députée européenne ;



- Vendredi 11 juillet à 16H30 dans la Cour du Cloître Saint Louis un débat avec pour problématique « Où vont les droits sociaux ? Quel statut social pour les artistes et les techniciens ? ».

Alors que les secteurs du spectacle vivant et subventionnés sont couverts par des conventions collectives nationales étendues, un certain nombre de réformes vont chambouler l'équilibre social. Quelles pistes et quelles solutions s'ouvrent à nous ? » Avec la participation de la Fédération Cgt Spectacle, du Syndeac, du Snes, du Groupe Audiens, de l'Afdas et sous réserve de Jean-Patrick Gille député PS d'Indre et Loire et auteur du rapport parlementaire sur les conditions d'emplois dans les métiers artistiques et Bernard Friot ainsi que de Matthieu Grégoire ;

- Samedi 12 juillet : grève sur le Festival d'Avignon et manifestation en fin de matinée à 11H qui partira de la Place du Palais des Papes ;

- Dimanche 13 juillet à 16H30 dans la Cour du Cloître Saint Louis, un débat sur « les perspectives pour le spectacle vivant

avec la baisse des budgets, la loi de décentralisation et celle portant sur la création artistique ».

Avec la participation de la Fédération Cgt Spectacle, la Feps, le Snsf, la Fncc et sous réserve la Maire d'Avignon.

Par ailleurs, les journées d'études du Fnas auront lieu cette année du 15 au 18 juillet avec pour programme :

Le mardi 15 juillet matin de 9h30 à 12h30 à l'ISTS la présentation du Fnas et le rappel sur les mandats des représentants du personnel ; et de 14H à 18H : salle des Colloques Cour du Cloître Saint Louis, la réforme de la formation professionnelle continue qui sera suivie à 16h30 d'un débat animé dans la Cour par Thierry Teboul – Directeur général de l'Afdas et Jean-Pierre Willems ;

Les mercredi 16 et jeudi 17 juillet à l'Université d'Avignon, l'égalité Hommes - Femmes avec Michel Miné, la charte des missions de services publics à l'heure du projet de loi sur la création artistique et de l'Acte III de la décentralisation avec Robert Abirached ;

Le vendredi 18 juillet à la Maison Professionnelle - Salle des Colloques de 9H30 à 12H30, la présentation de la couverture conventionnelle prévoyance avec le Groupe Audiens ainsi que l'évaluation de la conclusion des journées d'études du Fnas.

## La maison professionnelle s'installe au cloître Saint-Louis !

Pour la troisième année consécutive, les organisations syndicales professionnelles, les organismes sociaux, les sociétés de perception de droits\* ... seront présents du 8 au 18 juillet en Avignon dans un espace mutualisé afin de permettre aux professionnels de s'informer sur leurs droits sociaux. Cette année, la Maison Professionnelle s'installe au Cloître Saint-Louis. Elle est ouverte à tous les professionnels, artistes, auteurs, techniciens, personnels administratifs... Dans cet espace, des permanences seront organisées ainsi que des rencontres, des ateliers, des réunions internes ou encore des débats concernant nos secteurs d'activité et nos professions.

\* Cgt Spectacle, Audiens, Afdas, Fnas, Cmb, Congés Spectacles, Centre National des Variétés, Centre National de la Danse, Centre National du Théâtre, Sacem, Sacd, Adami, Relais Culture Europe, Syndeac, Snsf, Snes, Ufisc, F3c-Cfdt, Fasap-Fo.

# Toujours mobilisés ...



Durant ces deux derniers mois, les actions contre l'agrément de la convention d'assurance chômage issue de l'accord du 22 mars dernier se sont enchaînées à Paris comme en régions. En voici l'essentiel :

- le 25 avril avec une manifestation sur le Printemps de Bourges et des actions à Brest, Lorient, Caen, Nantes, Grenoble, Nice, Marseille, Toulouse et Paris. Le même jour, le directeur de cabinet de François Rebsamen puis le ministre du Travail lui-même, le 28 avril, affirmait que le gouvernement donnerait son agrément d'ici la fin juin.

- le 14 mai, une manifestation a eu lieu depuis le ministère du Travail jusqu'au Medef à Paris où se tenait une réunion pour « finaliser » la nouvelle convention Unedic. D'autres initiatives ont aussi eu lieu comme à Lille, Montpellier, Lyon ou encore Strasbourg.

- le 2 juin en soirée, un rassemblement était organisé devant le Théâtre des Folies Bergères à Paris à l'occasion de la cérémonie des « Molière » (notre photo). Valérie Dréville (Molière de la comédienne d'un spectacle de théâtre public), Philippe Torreton (Molière du comédien

d'un spectacle de théâtre public) et Nicolas Bouchaud (au nom des professionnels en lutte) ont interpellé Aurélie Filippetti contre l'agrément de la convention Unedic. Ce même 2 juin, une grève reconductible était votée à une très forte majorité par les artistes et techniciens engagés par le Printemps des Comédiens à Montpellier. Le spectacle d'ouverture du 3 juin était annulé et les grévistes adressaient un ultimatum au ministre du Travail pour qu'il se prononce contre l'agrément.

- le 4 juin, un rassemblement était organisé à Paris à l'occasion de la réunion du Conseil national de l'emploi (CNE) chargé de donner un avis sur l'agrément. En régions, plusieurs antennes du ministère du Travail étaient occupées comme à Metz, Nancy ou encore Marseille face à l'opposition de 2 centrales syndicales (Cgt et Cfe-Cgc) une deuxième réunion du CNE a été programmée pour le 18 juin prochain.

- le 5 juin, la Fédération appelait à amplifier la mobilisation. A cet effet, elle déposait un préavis de grève nationale couvrant la période du 5 au 30 juin afin de permettre aux salariés de se déterminer sur les actions à mener.

## J.P. Gille missionné ...

Le 7 juin dernier, « le Premier ministre Manuel Valls a demandé au ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social François Rebsamen et à la ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti de lancer une mission de propositions » sur la situation des salariés intermittents.

« Cette mission sera confiée à Jean-Patrick Gille, député d'Indre et Loire et rapporteur en 2013 de la mission parlementaire sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques. Comme les ministres l'ont proposé, il conduira un dialogue avec l'ensemble des parties concernées, pour :

- évaluer, en mobilisant toutes les expertises disponibles, les effets réels des évolutions de paramètres des annexes 8 et 10 prévues par l'accord sur l'assurance chômage du 22 mars 2014 en cours d'agrément, dans le contexte général de l'intermittence ;

- formuler des propositions pouvant répondre aux difficultés qui seraient- le cas échéant- identifiées à l'issue de cette analyse ;

- proposer une méthode pour la concertation tripartite Etat-syndicats-patronat prévue par l'accord sur les moyens de lutter contre la précarité dans les secteurs concernés par les annexes 8 et 10. Cette

concertation devra s'engager dès cet été. Il devra remettre ses propositions aux ministres sous 15 jours. »

Réagissant à cette annonce, la Fédération a renouvelé ses revendications « non à l'agrément qui saccage les droits de tous les demandeurs d'emploi, intérimaires, travailleurs précaires, et intermittents du spectacle, stop à l'austérité budgétaire qui détruit l'emploi dans la culture comme ailleurs et prise en compte de nos propositions sur les annexes 8 et 10, largement soutenues au sein du comité de suivi avec les parlementaires. »

# Agrément : de nombreux élus ont interpellé F. Rebsamen ...

Au cours des ces dernières semaines, de nombreux élus et responsables politiques ont par courrier interpellé François Rebsamen pour qu'il n'agrée pas en l'état la convention d'assurance chômage issue de l'accord du 22 mars dernier signé par le patronat (Medef, Cgpm, Upa) et 3 centrales syndicales (Cfdt, Cftc et Fo). Parmi les politiques qui se sont adressés au ministre du Travail, citons :

Abeille Laurence	EELV	Députée du Val de Marne	Granguillaume Laurent	PS	Député de Côte d'Or, membre permanent du Comité de suivi
Abily Gaëlle	PC	Adjointe au Maire de Brest en charge de la Culture	Guittet Chantal	PS	Députée du Finistère
Alauzet Eric	EELV	Député du Doubs	Helle Cécile	PS	Maire d'Avignon, Vice-présidente de la région PACA
Amirshahi Pouria	PS	Député des Français de l'Etranger	Hidalgo Anne	PS	Maire de Paris
Appéré Nathalie	PS	Maire de Rennes, Députée d'Ille et Vilaine	Huillier Joëlle	PS	Députée de l'Isère
Assassi Eliane	PC	Sénatrice de Seine Saint Denis, présidente groupe CRC Sénat	Izard Pierre	PS	Président conseil général de la Haute-Garonne
Attard Isabelle	EELV	Députée du Calvados, membre Commission Culture Assemblée	Khirouni Chaynesse	PS	Députée de Meurthe et Moselle
Aubry Martine	PS	Maire de Lille	Klein Mathieu	PS	Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle
Auroi Danielle	EELV	Députée du Puy de Dôme	Lambert Fr.-Michel	EELV	Député des Bouches du Rhône
Bailly Dominique	PS	Sénateur du Nord, membre de la Commission Culture Sénat	Laurent Pierre	PC	Sénateur de Paris, membre Commission Culture Sénat, membre permanent du Comité de suivi
Blandin M.-Christine	EELV	Sénatrice écologiste, présidente Commission Culture Sénat	Malavieille Patrick	PC	Vice-président du Conseil Général du Gard en charge de la Culture
Blondin Maryvonne	PS	Sénatrice du Finistère, secrétaire de la Commission Culture Sénat	Mamère Noël	EELV	Député de Gironde, membre permanent du Comité de suivi
Bocquet Eric	PC	Sénateur du Nord	Massonneau V.	EELV	Députée de la Vienne
Bonneton Michèle	EELV	Députée de l'Isère	Molac Paul	EELV	Député du Morbihan
Bouchoux Corinne	EELV	Sénatrice du Maine et Loire, membre de la Commission Culture Sénat	Muet Pierre-Alain	PS	Député de la 2ème circonscription du Rhône - Vice-président de la Commission des finances
Bruneau Isabelle	PS	Députée de l'Indre	Noguès Philippe	PS	Député du Morbihan
Cambadélis J.-C.	PS	Premier Secrétaire du PS	Pompili Barbara	EELV	Députée de la Somme, membre Commission Culture Assemblée, co-présidente du groupe Ecologiste Assemblée
Carrey-Conte Fanélie	PS	Députée de Paris, membre permanente du Comité de suivi	Rabardel Evelyne	PC	Vice-présidente du Conseil Général du Val de Marne en charge de la Culture
Cavard Christophe	EELV	Député du Gard	Romagnan Barbara	PS	Députée du Doubs
Chabanne Nathalie	PS	Députée des Pyrénées Atlantiques	Roumegas J.-L.	EELV	Député de l'Hérault
Coronado Sergio	EELV	Député des Français de l'Etranger	Sas Eva	EELV	Députée de l'Essonne
Corre Valérie	PS	Députée du Loiret, membre Commission Culture Assemblée	Saurel Philippe	ex-PS	Maire de Montpellier
De Rugy François	EELV	Député de Loire Atlantique, co-président du groupe Ecologiste Assemblée	Suau Jean-Michel	PC	Conseiller Général du Gard
Demessine Michelle	PC	Sénatrice du Nord	Troussel Stéphane	PS	Président du Conseil Général de Seine Saint Denis
Duflot Cécile	EELV	Députée de Paris	Vergiat Marie-Ch	FG	députée européenne
Féron Hervé	PS	Député de Meurthe et Moselle			
Ferrand Richard	PS	Député du Finistère			
Gralepois Alain	PS	Vice-président du Conseil régional Loire Atlantique			

D'autres élus ont écrit au ministre du Travail pour une autre réforme parmi lesquels figurent :

Allosery J.-P.	PS	Député du Nord, membre Commission Culture Assemblée	Fournier-Armand M.	PS	Députée du Vaucluse, membre Commission Culture Assemblée
Bloche Patrick	PS	Député de Paris, président Commission Culture Assemblée	Françaix Michel	PS	Député de l'Oise, membre Commission Culture Assemblée
Bouillé Marie-Odile	PS	Députée de Loire Atlantique, vice-présidente Commission Culture Assemblée	Hanotin Mathieu	PS	Député de Seine Saint Denis, membre Commission Culture Assemblée
Bouillé Marie-Odile	PS	Députée de Loire Atlantique, vice-présidente Commission Culture Assemblée	Lang Anne-Christine	PS	Députée de Paris, membre Commission Culture Assemblée
Bourguignon Brigitte	PS	Députée du Pas de Calais, membre Commission Culture Assemblée	Langlade Colette	PS	Députée de Dordogne, membre Commission Culture Assemblée
Bréhier Emeric	PS	Député de Seine et Marne, membre Commission Culture Assemblée	Léautey Pierre	PS	Député du Seine Maritime, membre Commission Culture Assemblée
Chauvel Dominique	PS	Députée de Seine Maritime, membre Commission Culture Assemblée	Lousteau Colette	PS	Députée du Lot et Garonne, membre Commission Culture Assemblée
Clergeau M.-Fr.	PS	Députée de Loire Atlantique	Martinel Martine	PS	Députée de H. Garonne, membre Commission Culture Assemblée
Corre Valérie	PS	Députée du Loiret, membre Commission Culture Assemblée	Ménard Michel	PS	Député de Loire Atlantique, vice-président Commission Culture Assemblée
Cresta Jacques	PS	Député des Pyrénées Orientales, membre Commission Culture Assemblée	Meunier Michelle	PS	Sénatrice de Loire Atlantique
Daniel Yves	PS	Député de Loire Atlantique, membre Commission Culture Assemblée	Olivier Maud	PS	Députée de l'Essonne, membre Commission Culture Assemblée
Daniel Yves	PS	Député de Loire Atlantique, membre Commission Culture Assemblée	Pouzol Michel	PS	Député de l'Essonne, membre Commission Culture Assemblée
Deguilhem Pascal	PS	Député de Dordogne, membre Commission Culture Assemblée	Prémat Christophe	PS	Député des Français de l'Etranger, membre Commission Culture Assemblée
Dessus Sophie	PS	Députée de Corrèze, membre Commission Culture Assemblée	Rabin Monique	PS	Députée de Loire Atlantique
Doucet Sandrine	PS	Députée de Gironde, membre Commission Culture Assemblée	Raimbourg D.	PS	Député de Loire Atlantique
Dufour-Tonini Anne-Lise	PS	Députée du Nord, membre Commission Culture Assemblée	Rogemont Marcel	PS	Député d'Ille et Vilaine, membre Commission Culture Assemblée
Dumas William	PS	Député du Gard, membre Commission Culture Assemblée	Sommaruga Julie	PS	Députée des Hauts de Seine, membre Commission Culture Assemblée
Durand Yves	PS	Député du Nord, membre Commission Culture Assemblée	Tolmont Sylvie	PS	Députée de la Sarthe, membre Commission Culture Assemblée
Faure Martine	PS	Députée de Gironde, membre Commission Culture Assemblée	Travert Stéphane	PS	Député de la Manche, membre Commission Culture Assemblée
Féron Hervé	PS	Député de Meurthe et Moselle, membre Commission Culture Assemblée	Vaugrenard Yannick	PS	Sénateur de Loire Atlantique
			Vignal Patrick	PS	Député de l'Hérault, membre Commission Culture Assemblée
			Vlody Jean-Jacques	PS	Député de la Réunion, membre Commission Culture Assemblée

### F. Rebsamen l'a bien mérité !

François Rebsamen avait lors de la campagne municipale à Dijon soutenu en le signant le texte du comité de suivi pour examen de nos propositions de refonte des annexes 8 et 10. Depuis lors celui-ci a été nommé ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social et curieusement il s'est prononcé pour l'agrément du texte du projet de convention d'assurance chômage issu de l'accord du 22 mars. Cela lui a valu un « Molière » à l'occasion de la cérémonie qui eu lieu le 2 juin. Dans son intervention au nom des salariés en lutte, Nicolas Bouchaud (notre photo) a déclaré qu'« avant d'arriver au pouvoir, tous les membres du Gouvernement soutenaient nos propositions. Nous voulons simplement que les actes suivent les paroles. François Rebsamen, qui nous défendait juste avant de devenir ministre du Travail, se renie et annonce qu'il va agréer cet accord inacceptable. À ce titre, il mérite le Molière de la meilleure trahison pour son rôle d'employé du Medef. Dans le contexte de politique d'austérité, les budgets de la culture sont, comme bien d'autres, soumis à des

coups drastiques. La colère, le désespoir mais surtout la détermination vont entraîner des mobilisations dans tous les festivals d'été... » Le tout nouveau ministre du Travail l'a mal pris en estimant que « c'est injuste et infamant en mon endroit » en ajoutant « grâce aux partenaires sociaux, ce régime a été sauvé le 22 mars 2014 et j'en suis très heureux. » F. Rebsamen ment par omission. Il sait très bien que deux centrales syndicales n'ont pas signé cet accord et il sait pourquoi. Plus près de nous, le 5 juin, le ministre du Travail a confirmé qu'il agréerait le projet de convention d'assurance chômage dans les derniers jours du mois de juin 2014. Interrogé par Noël Mamère sur la colère des intermittents, le ministre a affirmé « j'ai conscience des inquiétudes et des malentendus qui se sont manifestés. C'est pourquoi, monsieur le député, dans les jours qui viennent, avec Aurélie Filippetti (ministre de la Culture et de la Communication), nous prendrons des initiatives pour renouer le dialogue avec les intermittents. » Bref, F. Rebsamen nous la joue indigné. Mais la délinquance de l'agrément, n'est-ce pas une insulte à la démocratie ?

# La Fédération s'est adressée au Président de la République ...

Dans une lettre ouverte datée du 10 juin la Fédération s'est adressée à François Hollande, le Président de la République, dont voici le contenu.

« Votre gouvernement s'apprête à ratifier la convention d'assurance chômage négociée contre les intermittents, intérimaires, chômeurs en toute déloyauté. Ce nouvel accord réduit encore une fois les droits des plus fragiles pour, nous dit-on, faire des économies parce que les chômeurs coûtent trop chers. Il faut donc trouver un moyen de les faire payer. Leur faire payer le fait qu'en France 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés, leur faire payer les 9 millions de pauvres, travailleurs ou non, leur faire payer la situation de chômage de masse avec près de 6 millions de privés d'emploi. Ce texte fait porter sur les intermittents, intérimaires et tous les demandeurs d'emploi les 2 milliards d'économie en 3 ans que le gouvernement demande au régime d'assurance chômage. Cet accord va aggraver la situation de tous ceux qui vivent la précarité au quotidien. Beaucoup de professions sont en danger, pas seulement les nôtres.

Avant d'arriver au pouvoir, vous avez soutenu les propositions que nous avons construites avec le comité de suivi. Vous avez déclaré à Nantes le 19 janvier 2012 : « Je viens parler de la culture à un moment où l'Etat, les collectivités publiques, sont dans des contraintes financières lourdes et cherchent des économies, des moyens de redresser les comptes qui ont été dégradés ou de réduire l'endettement. Mais j'affirme ici que l'austérité ne peut pas être aveugle. Un pays attractif, dynamique, enthousiaste, a plus de chance de rembourser sa dette qu'un pays que la vie a subrepticement quitté. La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensa-



ble. La culture, ce n'est pas un luxe dont, en période de disette, il faudrait se débarrasser. La culture c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation et le moyen de faire une société pour tous. Comme le disait Baudelaire : le meilleur témoignage que nous puissions donner de notre dignité, c'est la culture ».

Au moment où prospèrent les thèses populistes d'extrême droite (comme en attestent les propos inadmissibles de Jean-Marie Le Pen contre des artistes), la culture devrait continuer de témoigner de notre dignité, de notre « dynamisme et notre enthousiasme ». Pourtant, dans le contexte de politique d'austérité, les budgets de la culture sont, comme bien d'autres, soumis à des coupes drastiques. Pour la première fois depuis plus de 30 ans les budgets alloués à la création, au spectacle vivant devraient être impactés. Les budgets des collectivités territoriales vont subir une ponction, par l'Etat, de 11 Milliards d'Euros ce qui aura des effets catastrophiques sur les budgets culturels. La loi d'orientation sur la création est reportée au mieux à 2015. Dans le même temps les lois de décentralisation, adoptées avant la loi sur la création, vont déstructurer la politique culturelle de notre pays. Le plafonnement des taxes affec-

tées, comme celles concernant le Centre National de la Variété (CNV) ou le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) vont avoir pour effet de remettre en cause la défense et la promotion de la diversité culturelle. Nous voulons simplement que les actes suivent les paroles.

Monsieur le Président, vous devez répondre aux dizaines d'élu-e-s de la Nation et des territoires qui demandent à M. Rebsamen, ministre du Travail de ne pas agréer l'accord assurance chômage et de rouvrir les négociations pour prendre en compte nos propositions mûrement réfléchies et partagées depuis dix ans. Monsieur le Président, vous devez répondre aux artistes et techniciens, qui sur tout le territoire national se mobilisent, votent la grève contre cet agrément. Monsieur le Président vous ne pouvez rester sans répondre.

Notre Fédération et ses syndicats vous demandent instamment de tenir vos engagements, de faire respecter la démocratie sociale, de ne pas sacrifier la culture et la protection sociale. La colère, le désespoir mais surtout la détermination vont entraîner la généralisation des mobilisations et des grèves. L'objectif de ce mouvement de fond est d'obtenir avant le 18 juin, date de réunion ultime du Conseil National de l'Emploi, l'engagement du gouvernement à ne pas agréer l'accord assurance chômage et à faire rouvrir les négociations en prenant en compte, enfin, nos propositions. Si nous n'étions pas entendus, alors ce légitime mouvement de contestation continuera de s'étendre, tout particulièrement à l'occasion des festivals et des spectacles d'été. Ce n'est pas notre souhait mais nous y serions contraints. Monsieur le Président, nous attendons votre décision, en souhaitant qu'elle soit celle que nous demandons... »

## Pour la Cgt le gouvernement ne doit pas donner l'agrément !

Le 4 juin dernier, le projet de Convention assurance chômage a été présenté au Conseil national de l'emploi (CNE). A cette occasion, la Cgt a interpellé le gouvernement pour qu'il n'agrée pas ce texte. La Cgt a fait valoir les raisons pour lesquelles elle s'oppose à un agrément. Celle-ci souligne qu'« au-delà du fait que la procédure de notification n'a pas été respectée, les raisons de notre demande de non agrément sont les suivantes : tous les demandeurs d'emploi et notamment les

intérimaires, les travailleurs précaires, les intermittents du spectacle vont perdre des droits. Cet accord fait peser des centaines de millions d'euros d'économies sur les demandeurs d'emploi, mais ne prévoit pas de contributions supplémentaires pour le patronat, hormis le cas spécifique des intermittents... Au bout du compte, aucune des propositions avancées par la Cgt n'a été prise en compte, ni la nécessité de mobiliser de nouvelles sources de financement et de responsabiliser les entreprises

dans leur gestion de l'emploi, ni nos propositions pour mieux indemniser et mieux former les demandeurs d'emploi. La Cgt mettra tout en œuvre, y compris les recours juridiques, pour qu'une convention aussi néfaste ne puisse être effective. » A cet effet, la Confédération a procédé à une assignation à jour fixe devant le Tribunal de Grande Instance de Paris étant précisé qu'une deuxième réunion du CNE doit avoir lieu le 18 juin prochain.

## A. Filippetti avance la concertation tripartite au tout début de l'été et les signataires menacent !

Le rejet de la convention d'assurance chômage soumise à l'agrément du gouvernement gagne de l'ampleur chaque jour (consultez notre site internet pour connaître l'état de la mobilisation [www.fnsac-cgt.com/actulong.php?IDactu=320](http://www.fnsac-cgt.com/actulong.php?IDactu=320)). A. Filippetti vient d'annoncer que la concertation entre l'Etat, le patronat et les partenaires sociaux sur l'assurance chômage des intermittents prévue à l'automne est avancée au début de l'été. Preuve que l'exécutif est en difficulté. C'est ainsi que les

artistes et techniciens du Festival In d'Avignon viennent de menacer d'appliquer leur droit de grève si François Rebsamen agrée la nouvelle convention Unedic. Alors que la Cgt vient de saisir le Tribunal de Grande Instance de Paris pour demander la nullité de la convention Unedic en raison des conditions déloyales dans lesquelles les discussions se sont déroulées et dans lesquelles l'accord a été conclu, le Medef vient d'avertir le gouvernement qu'il quitterait l'Unedic s'il cède

à la pression. La Cgpmc n'est pas en reste pour elle « si un accord majoritaire n'est pas respecté, comment voulez-vous ensuite nous demander de nous remettre autour d'une table ? » Selon le quotidien Les Echos du 12 juin « cette position de fermeté a été concertée avec Fo et la Cfdt. Jean-Claude Mailly, leader de Fo, a appelé l'exécutif à prendre ses responsabilités en agréant la convention, prévenant qu'à défaut, il n'y aura pas de renégociations et il va récupérer le bébé »

## A propos des élections européennes...

A l'issue des élections européennes, la Cgt a le 27 mai dernier souligné que « les résultats des élections en France font apparaître plusieurs éléments extrêmement inquiétants pour la démocratie et le vivre ensemble au niveau national et européen. Tout d'abord, il convient de noter, à nouveau, une forte abstention puisque 6 électeurs sur 10 ne se sont pas déplacés. Cela confirme, s'il le fallait, le rejet grandissant de la population pour cette Europe des marchés financiers qui conduit à toujours plus d'austérité pour les salariés, les retraités et les privés d'emploi. Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un parti d'extrême droite, le front national, arrive en tête d'une élection. Pour la Cgt, ce vote est une impasse. Ce parti utilise la misère sociale, la montée des inégalités et la hausse du chômage pour diffuser, par ses idéaux, le racisme, la discrimination et ne propose que le repli sur soi. Ce vote de l'extrême, dans de nombreux pays européens, caractérise pourtant la défiance envers les politiques européennes d'austérité qui ne répondent en rien aux

aspirations des populations pour un véritable projet européen. Enfin, par son faible résultat, le parti au pouvoir en place est, une nouvelle fois, désavoué dans ses choix gouvernementaux. Au lendemain des élections municipales, d'un remaniement ministériel, celui-ci a décidé de poursuivre, d'accélérer ses réformes, menaçant l'avenir des jeunes, des retraités, des plus pauvres et octroyant toujours plus de cadeaux au patronat. Nous sommes devant une crise démocratique grave et profonde qui nécessite de changer totalement les orientations actuelles en matière économique, industrielle et sociale. La Cgt, avec la Confédération Européenne des Syndicats, porte un projet européen qui constitue une véritable alternative de sortie de crise et de progrès social. Ce projet permettrait la création de 11 millions d'emplois en relançant l'économie par un effort important d'investissement de l'ordre de 260 milliards d'euros par an pendant dix ans. Cette somme équivaut à 2 % du PIB européen soit deux fois le budget annuel de l'Union européenne.

Pour la CGT, une autre Europe est possible. La solution pour l'Europe ne réside pas dans les replis nationaux, mais passe par un socle social commun avec un haut niveau de protection sociale, un égal accès à des services publics de qualité, une politique industrielle ambitieuse au service de la croissance, de l'emploi et des salaires. La CGT oppose à la logique de dumping social faisant du travail un coût, une juste répartition des richesses et pose clairement le problème du coût du capital. La CGT, avec les salariés, les retraités et les privés d'emploi, s'emploiera à créer les conditions du rapport de force et développera les luttes sociales pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail, le service public, la politique industrielle et la protection sociale, car elles sont autant de motifs d'espoir et porteuses d'une transformation sociale. » Et de conclure « les luttes sont nombreuses, c'est quand les salariés s'y engagent, avec la CGT, qu'ils se donnent les meilleurs moyens de les gagner, comme les salariés de SAM technologie en Aveyron ou ceux des Fralib... »

# Retour sur les « marches » pour la culture du 17 mai ...



La 3ème édition des « marches pour la Culture » (cf. « Spectacle » n° 347 Avril - Mai 2014) du 17 mai dernier a été marquée par de nombreuses initiatives comme à Lyon, Angers, Brest, Strasbourg, Cannes ou encore à Paris. Comme l'ont souligné les organisations professionnelles\* qui appelaient à cette journée de mobilisation « ... le Président de la République, le gouvernement et certains élus locaux, tous à la recherche d'économies, sont prêts, au nom de l'austérité, à brader les politiques culturelles, la fonction publique et la protection sociale. Plusieurs municipalités récemment élues, dont celles dirigées par le Front National, envisagent déjà de remettre en cause leurs engagements et financements culturels, ou simplement la liberté de création et de programmation. Les conséquences sont violentes pour l'emploi dans les professions du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma, de l'audiovisuel, de la presse et de l'information, dans l'administration du Ministère de la Culture, comme dans les réseaux associatifs. Les négociations sur

l'assurance chômage qui s'achèvent mettent à mal les droits sociaux, en particulier pour les intermittents du spectacle, sacrifiés comme les intérimaires et les travailleurs précaires. Les missions de service public sont en danger partout dans l'archéologie et les musées, les bibliothèques, les arts plastiques, le spectacle vivant, l'enseignement... Un nouvel acte de décentralisation va fragiliser les services de l'Etat et des collectivités territoriales, non pas pour une meilleure complémentarité des politiques mais dans le sens d'un recentrage déséquilibré sur les régions et les métropoles. La marchandisation de la Culture s'accélère au service de la concentration de groupes multinationaux entendant échapper à la réglementation et à la fiscalité nationales voire européennes. Que reste-t-il des politiques publiques des arts, de la culture et de la communication ? L'Etat est-il toujours garant de l'équité territoriale, de l'égal accès de tous à la Culture dans le cadre d'une véritable décentralisation ? A quand l'ambition d'une Europe de la Culture ? Nous, citoyens, usagers et professionnels des secteurs - particulièrement des services publics - de l'art, de la culture, de l'information et de l'éducation, exigeons une autre

politique ! La Culture est notre bien commun, au cœur d'un projet de société ouvert à toutes et tous ! »

\* CGT SPECTACLE : Fédération du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle et ses syndicats d'artistes et de techniciens (SFA, SNAM, SYNPTAC, SNAP) ; CGT CULTURE : Syndicat CGT des personnels des affaires culturelles ; SNJ CGT : Syndicat national des journalistes CGT ; SYNDEAC : Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles ; PROFEDIM : Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique ; CIPAC : Fédération des professionnels de l'art contemporain ; CPDO : Chambre professionnelle des directions d'opéras ; SYNO-LYR : Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques ; SCC : Syndicat du Cirque de Création ; CFE-CGC Spectacle : Pôle fédéral CGC spectacle et action culturelle et ses syndicats (SNACOPVA CFE-CGC, SNAPS CFE-CGC, SNCAMTC) ; SNSP : Syndicat national des scènes publiques ; SYNAVI : Syndicat National des Arts Vivants...

## JE DÉCIDE DE ME SYNDIQUER

Melle, Mme, M. (1) NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

**Je travaille dans le secteur :**

du Spectacle vivant  de l'Action culturelle  des Arts plastiques

de la production et/ou diffusion : audiovisuelle  cinématographique

de l'Enseignement artistique (hors Education Nationale)

Situation : Permanent  intermittent  Non salarié

**A renvoyer à : Fédération CGT du Spectacle - 14 / 16 rue des Lilas - 75019 PARIS**

**ADHEREZ EN LIGNE : [WWW.FNSAC-CGT.COM](http://WWW.FNSAC-CGT.COM)**

# BRÈVES

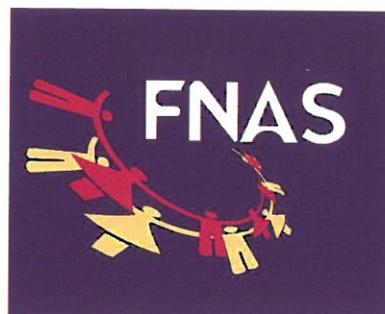
## MARTIN AJDARI NOUVEAU DIRECTEUR DU CABINET D'A. FILIPPETTI ...

Martin Ajdari a été nommé à la mi mai directeur de cabinet d'Aurélié Filippetti. Il succède à Laurence Engel qui occupait ce poste depuis mai 2012. Celle-ci va rejoindre la Cour des comptes où elle devrait prochainement être nommée médiatrice du livre. Martin Ajdari était secrétaire général de France Télévisions depuis février 2013. Celui-ci a occupé différentes responsabilités dans nos secteurs d'activités : à Rfi en 1999 et 2000, à Radio France de 2004 à 2009 ou encore à l'Opéra National de Paris de 2009 à 2010. Les autres membres du cabinet du ministère de la Culture et de la Communication ont été reconduits par arrêté le 3 avril dernier (JO du 19). Il s'agit de Corinne Poulain, conseillère en charge de l'Éducation artistique et culturelle et des Territoires ; Alexandre Ruf, conseiller en charge des affaires sociales ; Philippe Barbat, conseiller en charge du patrimoine ; Paul Zajac, conseiller en charge de la diplomatie ; Sophie Cazes, conseillère technique en charge du cinéma et du jeu vidéo ; Kim Pham, conseiller en charge de l'audio-visuel et du cinéma ; Laurent Dréano,

conseiller en charge du spectacle vivant ; Clarisse Mazoyer, conseillère en charge de la presse, du livre et de la lecture, de la langue française et des langues de France, et de la culture scientifique. Par ailleurs, Alexandre Tiphagne a été nommé Chef du cabinet (il en était précédemment l'adjoint). Enfin, Juliette Mant a été nommée conseillère chargée des politiques numériques fin avril. Celle-ci était précédemment chargée de l'Éducation artistique et culturelle.

## FNAS : LA CGT TRÈS LARGEMENT EN TÊTE DANS LES 2 COLLÈGES ...

À l'issue du scrutin du 26 mai dernier pour le renouvellement de l'assemblée générale du Fonds National d'Activités Sociales des entreprises Artistiques et Culturelles (FNAS) - cf. « Spectacle » n° 347 Avril - Mai 2014 - l'affaire est entendue. Les listes présentées par les syndicats de la Fédération Cgt du Spectacle (Sfa, Snam et Synptac) sont arrivées très largement en tête dans les deux collèges. Pour les entreprises de moins de 10 salariés à l'AG du Fnas, la Cgt obtient 19 sièges sur 20 (1 pour Fo). Pour le collège salariés intermittents artistes et techniciens, la liste Cgt Spectacle obtient 35 sièges sur



40 (les autres étant attribués à Fo). Au Conseil de gestion, la Cgt obtient les 3 sièges dans le collège « entreprises de moins de 10 salariés » et 6 sièges sur 7 dans le collège « intermittents ».

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES ...

Aux élections des délégués du personnel à la Scène Nationale d'Alès - le Cratère, qui a eu lieu le 18 février dernier, Fo a obtenu les 2 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant, l'autre étant attribué au Synptac-Cgt. À l'Avant Scène de Cognac, le scrutin du 2 avril a vu l'élection du candidat titulaire du Synptac-Cgt ainsi que du suppléant. Au Théâtre - Scène Nationale de Narbonne l'élection des délégués du personnel du 25 avril a été remportée par les candidatures présentées par le Synptac-Cgt pour le siège de titulaire et celui de suppléant. Au Centre

### Bulletin d'abonnement « *Spectacle Culture et Communication* »

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

Je m'abonne pour un an à la revue « *Spectacle Culture et Communication* ».  
Je joins un chèque de 15 € à l'ordre de la FNSAC-CGT 14-16, rue des Lilas 75019 Paris.

**ADHÉREZ EN LIGNE : [WWW.FNSAC-CGT.COM](http://WWW.FNSAC-CGT.COM)**

Dramatique National de Haute Normandie- Petit-Quevilly Rouen- la Cgt a obtenu les 2 sièges de titulaires et de suppléants à l'élection des délégués du personnel du 18 mars dernier.

## MOUVEMENTS ...

L'AG de la commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant (CPNEF-SV) a, le 15 avril dernier, élu son bureau pour 4 ans. Stanislas Surun représentant le Synpase (Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel, scénique et événementiel) succède à Jean-François Pujol (Cgt-Spectacle) comme président. Angeline Barth, du Synptac-Cgt (Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles), succède à Jean-Joël Le Chapelain, (Syndeac) comme vice-présidente.

Par ailleurs, Stéphane Fiévet devient Conseiller en charge du développement artistique et des grands événements auprès d'Anne Hidalgo, la maire de Paris. S. Fiévet était depuis novembre 2013 à la tête du Centre National du Théâtre après avoir été notamment délégué théâtre à la Direction générale de la création artistique (Dgca) de 2010 à 2013 ou encore Président du Syndeac de 2003 à 2006.

Enfin, Régine Hatchondo, ancienne directrice des Affaires culturelles de la ville de Paris, a rejoint Matignon comme conseillère du Premier Ministre chargée de la culture.

## AGNES SAAL A LA TETE DE L'INA ...

Agnès Saal a été nommée présidente de l'Institut National de l'Audiovisuel (Ina) le 30 mai dernier. Elle succède à Mathieu Gallet qui a été élu par le CSA président de Radio France le 27 février dernier. A. Saal est bien connu dans le milieu culturel ou elle a entamée sa carrière en 1990 comme directrice financière du Centre national du cinéma et de l'image animée. En 1997, elle devient conseillère financiè-

re auprès de Catherine Trautmann puis directrice adjointe de la ministre en 1998 avant de rejoindre Catherine Tasca comme directrice adjointe du cabinet au ministère de la Culture et de la Communication. En 2001, elle est nommée D.G. de la Bibliothèque Nationale de France avant d'être nommée en 2001 DG du Centre Pompidou. Aurélie Filippetti a estimé qu'Agnès Saal « est unanimement reconnue et connaît bien la maison INA pour en avoir été l'administratrice ».

## JACQUES VIGOUREUX NOUS A QUITTES ...

Début mai, nous avons appris avec tristesse le décès de Jacques Vigoureux à l'âge de 87 ans. Ancien secrétaire général du Syndicat français des réalisateurs de télévision (Sfrt Cgt) et président d'honneur du Syndicat national des auteurs et compositeurs, Jacques avait entamé sa carrière comme comédien et metteur en scène de théâtre dans les années cinquante. Puis il avait réalisé à la RTF de

nombreuses émissions consacrées à la poésie avec Marianne Oswald, à la littérature - notamment à René Crevel - et à des sujets de société et à la justice. Avec Anne Hoang, il avait participé à la création de la série "Contre-enquête" à TF1 avant la privatisation. Il s'était ensuite consacré principalement à l'écriture et fut, entre autres, scénariste au cinéma des "Plouf" de Gilles Carle. Infatigable défenseur des droits des réalisateurs et des scénaristes au Sfrt et au Snac, Jacques Vigoureux créa et anima "Transparences", la revue du Sfrt Cgt, puis l'Atelier 89 pour soutenir les projets des réalisateurs auprès des producteurs qui favorisa notamment la réalisation des premières œuvres de Rithy Panh. Tout dernièrement encore il était l'un des 126 cinéastes signataires de "Fausse route", lettre en défense de la Convention collective de la production cinématographique.

Jacques Vigoureux était aussi le fondateur et directeur artistique des Rencontres de Tamaris entre écrivains et artistes d'autres disciplines qui ont lieu chaque année à l'automne à La Seyne-sur-Mer.



2014

<b>La direction de production en fiction</b>	27 octobre au 5 décembre
<b>La direction de post production</b>	15 sept. au 3 octobre
<b>Écrire et réaliser un film documentaire</b>	6 octobre au 17 novembre
<b>Les techniques de tournage pour le film documentaire</b>	13 au 31 octobre
<b>Journaliste reporter d'images monteur - JRIM</b>	15 sept. au 24 octobre
<b>Scénario et dialogues en fiction</b>	3 nov. au 15 décembre
<b>Script Doctor</b>	13 au 31 octobre
<b>Sound design</b>	27 octobre au 21 nov.
<b>Manager d'artistes musiciens</b>	17 nov. au 12 décembre

Tous ces stages peuvent être pris en charge par l'AFDAS dans le cadre de la formation des intermittents du spectacle.

renseignements :  
[intermittents@cifap.com](mailto:intermittents@cifap.com)  
 01 48 18 28 38

toutes les sessions  
toutes les dates  
[www.cifap.com](http://www.cifap.com)